

DE LA PRIÈRE À L'ACTE POLITIQUE

Société civile : de quoi se mêle l'Église ?

L'Église catholique de France a été la cheville ouvrière d'une imposante manifestation contre « le mariage pour tous ». Faut-il parler d'engagement chrétien ou d'ingérence politique ?



Le 15 août dernier, Monseigneur Vingt-Trois, président de la conférence des évêques de France, fait lire dans les églises la « prière de l'Assomption », une tradition ancienne sortie de l'oubli. Rien qui peut fâcher, à première vue. Après un appel à la solidarité avec ceux qui sont touchés par la crise, le message des évêques invite les fidèles à prier pour que les enfants ne souffrent pas des conflits des adultes et « puissent bénéficier pleinement de l'amour d'un père et d'une mère ». Thème traditionnel sans doute, mais le moment est choisi. Le gouvernement français s'apprête à accorder aux homosexuels le droit au mariage et la possibilité d'adopter des enfants.

Ce n'est donc pas seulement une prière. C'est aussi « un signal national », reconnaît Mgr Vingt-Trois. À ceux qui y voient une intervention déplacée, niant l'autorité du Parlement français et les résultats des dernières élections, Mgr Barbarin, évêque de Lyon, répond : « Le Parlement, ce n'est pas Dieu le Père ! ». Au nom de quel principe « la laïcité interdirait la prière » ?

Mettant en avant l'engagement catholique auprès de Roms, il affirme : « Jamais la prière (des catholiques) n'a fait abstraction des questions de la vie sociale, encore moins des souffrances des hommes. » On sera d'accord avec cette déclaration de principe.

Mais n'y a-t-il pas confusion ? Ce qui est en jeu dans cette loi, c'est le mariage civil et non le mariage religieux.

AVEC CONSTANCE ET FERMETÉ

Ces dernières années, l'Église catholique s'est toujours exprimée avec constance et fermeté sur nombre de questions qui touchent à la famille, à l'école, à la transmission de la vie, aux questions bioéthiques, mais aussi, avec moins d'intensité et d'unité, sur les questions économiques et sociales. On ne voit pas pourquoi, sauf à refuser tout débat démocratique, les religions ne pourraient donner leur avis dans les débats de société, au nom de la séparation de l'Église et de l'État (en France) ou de sa neutralité (en Belgique). Comme le font tant de citoyens organisés en mouvements, associations, groupes d'opinion... Dans le domaine sensible de la bioéthique, l'Église a dû souvent s'incliner. Mais au bout du compte, les lois civiles s'imposent démocratiquement. Constatons que les lois adoptées en Belgique permettent aux individus de conser-

ver la liberté de recourir ou non à l'avortement, de demander ou non l'euthanasie, de bénéficier ou non d'une procréation médicalement assistée, de se marier ou non civilement, religieusement ou encore de ne pas se marier... Constatons encore que les partis politiques qui, traditionnellement, relaient les positions de l'Église ont bien de la peine à s'imposer. Mieux : ils n'hésitent pas à prendre distance avec certaines positions de l'Église. Cela se passerait peut-être autrement si le débat interne était plus vivant dans l'Église catholique. La société actuelle n'est plus en chrétienté depuis bien longtemps, mais chacun peut continuer à vivre selon ses références philosophiques ou religieuses. Car il faut vivre dans une société pluraliste et démocratique.

ENGAGEMENT CHRÉTIEN OU INGÉRENCE POLITIQUE

En Belgique, Monseigneur Danneels a joué en ce domaine un rôle modérateur. C'est une ligne que son successeur n'a pas

Le problème n'est pas celui de la libre expression, mais celui du message que l'Église envoie à la société et du soupçon d'imposer sa manière de voir à l'ensemble de la société, envers et contre tout.

suivie. Dès son arrivée à la tête de l'archevêché de Malines-Bruxelles, il a été perçu comme « une menace pour le compromis belge », contrairement à son prédécesseur qui avait, selon la vice-première ministre, Laurette Onkelinx, « une parole d'ouverture et de tolérance dans laquelle laïques et non-laïques pouvaient se retrouver ».

Certes, l'archevêque ne s'en prend pas directement au Parlement. Il invite les chrétiens à agir démocratiquement, comme le suggère d'ailleurs Benoît XVI aux chrétiens de France dans l'opposition au « mariage pour tous ». « Mais l'Église met des limites au débat démocratique », constate Philippe Portier, chercheur spécialiste du catholicisme et de la laïcité, dans le quotidien *Le Monde* (du 12/01/2013). Celle-ci reste « attachée au principe selon lequel l'individu ne peut poser ses choix que dans le cas d'un ordre moral préalable », comme si la loi n'était légitime que conforme à la « loi naturelle ».

Entre l'Église et l'État, le problème n'est pas celui de la prise de parole. L'Église parle. Elle manifeste ses opinions. Le problème n'est pas celui de la libre expression, mais celui du message qu'elle

envoie à la société et du soupçon d'imposer sa manière de voir à l'ensemble de la société, envers et contre tout.

« LE MARIAGE A DÉJÀ CHANGÉ »

« S'il est une institution qui a changé dans l'histoire, observe la sociologue Irène Théry, c'est bien l'institution matrimoniale. » Sa capacité de se transformer, c'est aussi sa capacité de se perpétuer et d'incarner à chaque moment de l'histoire un idéal social. Selon les époques, on s'est marié pour des raisons diverses. Pour des questions patrimoniales, pour garantir une filiation, pour avoir des enfants, mais aussi par amour. Le mariage a été contrat, institution, sacrement, union libre. Les familles sont en couples, recomposées, indissolubles, hétérosexuelles, homosexuelles. Les enfants sont venus naturellement, adoptés ou nés grâce à la procréation médicale assistée... « Il est capital, écrit encore Irène Théry, d'avoir en tête à quel point le sens du mariage civil a d'ores et déjà changé... Le cœur du mariage (civil), ce n'est plus la présomption de paternité, c'est le couple. » Et, selon les sondages, les Français sont majoritairement (65%) d'accord avec cette évolution.

Cela étant dit, la réforme du mariage secoue celles et ceux qui ne voient pas le monde évoluer. Ou qui le découvrent trop tard. Beaucoup sont déstabilisés, craignent pour l'avenir de leurs enfants, pour ce en quoi ils ont toujours cru. Il faut reconnaître cette perplexité qui naît du fait de mettre en question ce qui semble aller de soi. Encore faut-il accepter de voir qu'il s'agit d'un mouvement culturel de fond qui traverse aujourd'hui toutes les démocraties occidentales. Le droit au mariage a été ouvert aux couples de même sexe dans huit pays européens : le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Islande, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Espagne et la Belgique. Il n'est plus question de lobbies ou de calculs politiques.

Depuis des décennies, l'Église catholique refuse de comprendre cette évolution et de revoir sa position sur l'homosexualité au point que la sociologue Danielle Hervieux-Léger, spécialiste de l'analyse des faits religieux, a écrit : « Le fait qu'il puisse constituer, si l'Église n'a pas d'autres propos que celui de l'interdit, un jalon aussi dramatique que le fut l'encyclique *Humanae Vitae* en 1968 sur le chemin de la fin du catholicisme en France, n'est pas une hypothèse d'école. »

Débattre aussi dans l'Église

L'Église de France réclame un débat public sur le droit au mariage et à l'adoption des couples homosexuels. Et pourquoi pas un débat organisé dans l'Église ?

Combien de fois n'entend-on pas dire que l'Église, ce ne sont pas seulement les évêques mais aussi les laïcs ? Ces laïcs ont bien évidemment beaucoup d'avis à exprimer sur la manière de vivre en chrétien. Mais on ne relaye le plus souvent qu'une seule voix, portée par le représentant d'une assemblée de célibataires « unisexe ». Les évêques connaissent-ils par avance une pensée chrétienne qui serait « naturellement » inscrite dans les gènes de tous les chrétiens ? Il y a les « obéissants inconditionnels », au nom de la défense de l'héritage historique. Il y a les fidèles « sous réserve » qui entendent composer avec les valeurs du monde moderne (l'autonomie, la liberté du sujet, la démocratie politique, les responsabilités individuelles). Et il y a les chrétiens du Parvis, ceux qui ne pratiquent guère mais restent sensibles aux valeurs évangéliques. « *Nous avons eu l'impression que l'Église nous entraînait dans une position unique, affirme l'Action catholique ouvrière de France qui appelle les évêques au débat sur le mariage homosexuel. En s'impliquant de la sorte dans l'organisation des manifestations, l'Église a une position excluante alors que beaucoup avaient envie de débattre, d'ouvrir le sujet, de réfléchir...* » Mais un débat est-il possible dans l'Église quand on sait qu'elle refuse à se définir comme une démocratie ? Cette question a toujours été au cœur de la « génération conciliaire » qui s'exprime encore aujourd'hui avec amertume parce qu'elle semble vivre un retour en arrière. Nombre



© 123rf

ÉGLISE CATHOLIQUE.

Elle refuse depuis des décennies de comprendre l'évolution et de revoir son point de vue sur l'homosexualité.

de catholiques continuent à regretter le manque de collégialité, d'ouverture vers le monde extérieur, l'absence de femmes à des places décisives, le manque d'accueil des divorcés remariés, une obsession malade sur les questions sexuelles, le manque de souffle dans les questions économiques et sociales... Tout cela fait beaucoup de manques ! Mais, un débat dans l'Église, comme le dit un militant quelque peu défaitiste, « *c'est toujours en vue d'obtenir un alignement...* »

La discussion fait pourtant partie de l'histoire de l'Église. Il suffit de relire les Actes des apôtres, notamment de saint Paul, pour ressentir l'intensité (et la nécessité) des débats des premières communautés chrétiennes.

L'Église peut-elle créer des lieux pour favoriser des échanges sereins autour des questions qui fâchent ? Peut-elle susciter autre chose que des précautions oratoires et des propos conventionnels ? Peut-on y croire lorsque dans la manifestation contre le « mariage pour tous » les déclarations homophobes ont fleuri et blessé tout particulièrement des homosexuels chrétiens qui essaient de vivre tant bien que mal leur spiritualité dans l'Église ?

Le philosophe Michel Serres, qui n'est pas théologien, s'est livré à une réflexion pour le moins stimulante que l'on ne peut évoquer ici qu'en quelques lignes. Il pense qu'il y a dans l'Évangile une parole pour notre temps où se posent tant de questions autour de la parenté. La Sainte Famille, avec son père adoptif et son enfant miraculeux, indiquait peut-être un modèle d'alliance fondé sur l'amour et non plus seulement sur les liens du sang. « *Aujourd'hui, dit-il, il s'agit de faire valoir cet « Aimez-vous les uns les autres »... La religion chrétienne est une religion de l'adoption.* »

CVR

Irène THÉRY, *Le mariage a déjà changé*, Esprit, février 2013. Prix : 21 € - 10 % = 18,90 €.

Michel SERRES, *La Sainte Famille*, Études 2013/2. Prix : 12 € - 10 % = 10,80 €.

Les controverses du « mariage pour tous », Table ronde. Esprit décembre 2012. Prix : 21 € - 10 % = 18,90 €.

Quand l'Église sort du bois

La fermeture d'entreprises, l'accueil des immigrés et des sans-logis, la montée du racisme, les questions d'écologie mobilisent aussi une parole publique des Églises. Même si elle est plus prudente et moins relayée.

« **N**ous avons espéré ne pas devoir intervenir publiquement au sujet de l'élection mais comme nous sommes directement mis en cause et que notre silence est interprété comme une approbation, il nous est impossible de ne pas parler. » En 1937, le cardinal Van Roey, archevêque de Malines-Bruxelles, met tout son poids dans la balance face aux provocations de Léon Degrelle, fondateur du parti nationaliste et fasciste Rex. Le leader catholique populiste considérait que le « silence de Malines » constituait une approbation de son mouvement. Réplique immédiate du cardinal, deux jours avant les élections : « *Nous sommes convaincus que Rex constitue un danger pour le Pays et pour l'Église. Par conséquent, le devoir de tout catholique loyal, dans l'élection du 11 avril, est clair et toute abstention doit être réprouvée.* » Le mouvement Rex perdra les élections et s'écroulera.

Une vingtaine d'années plus tard, le même cardinal intervient en plein cœur de la grande grève générale de 1960-1961 qui paralyse le pays. Il lance un appel diffusé dans la presse : « *Les grèves désordonnées et déraisonnables auxquelles nous assistons à présent doivent être réprouvées et condamnées par tous les honnêtes gens.* » Le lendemain, les prêtres de Seraing prennent le contrepied du cardinal dans un message de soutien à la grève lu à la messe de minuit. N'empêche, la CSC, le syndicat chrétien, rompra le front commun. Et le mouvement de grève s'estompera.

POUR OU CONTRE LE TRAIN ?

Des prises de positions politiques aussi directes seraient sans doute irrecevables aujourd'hui. Au nom de la séparation de l'Église et de l'État, de la démocratie, de la liberté de pensée. Ce n'est pas tant le fait que les Églises et les chrétiens s'expriment dans l'espace et le débat publics qui fait problème mais la manière d'intervenir et le contenu des prises de position. Alors que l'Europe se mobilisait pour construire des lignes ferroviaires au

XIX^e siècle, le pape Grégoire XVI condamnait les « chemins de l'enfer » qui, selon lui, véhiculaient l'immoralité et les idées révolutionnaires dans les campagnes. Un an plus tard, son successeur publiait un plan pour un réseau ferré dans l'État pontifical. Comme quoi les points de vue peuvent rapidement changer.

JUSTICE SOCIALE

On se souvient aussi de la lettre pastorale que les évêques catholiques nord-américains ont publiée en 1986. Elle a défrayé la chronique et attiré sur elle les foudres des pouvoirs économiques et financiers. C'était en plein milieu des « années Reagan » lorsque la politique économique américaine s'engouffrait dans une voie ultralibérale au mépris de la justice sociale et de la considération des pauvres. Cette lettre dénonçait les écarts de revenus entre riches et pauvres, le sexisme et le racisme, l'exploitation des femmes, des enfants et des minorités raciales. Elle appelait à une redistribution

L'Église appelle aussi à la redistribution des richesses et à l'impôt juste.

des richesses, à un salaire et un impôt plus justes, à la lutte contre la pauvreté. Ce qui a aussi marqué les esprits, c'est le processus d'élaboration de cette lettre. Il a fallu cinq années de travail et de débat pour se mettre d'accord sur une parole commune du monde catholique. Elle a mobilisé de nombreux experts, des associations, des acteurs de terrain.

Vingt-cinq ans plus tard, l'an dernier, le bureau de la conférence épiscopale du Canada a jeté aux oubliettes une lettre pastorale pourtant souhaitée par les évêques et prête à être publiée : « *La pauvreté au Canada à la lumière de la crise économique : un moment de vérité.* » C'était, semble-t-il, politiquement trop risqué.



© Catho.be

MGR JOUSTEN.

Un poignant cri de colère suite aux fermetures d'usines ArcelorMittal à Liège.

Plus récemment, Mgr Joustien, évêque de Liège, s'est ému publiquement de la fermeture de plusieurs usines d'ArcelorMittal dans le bassin sidérurgique liégeois. À cette occasion, il a posé quelques questions : « *Dans quel modèle de société vivons-nous ? Lequel voulons-nous ? Voilà les questions fondamentales. Soyons solidaires dans le moment présent ! Osons préparer l'avenir !* »

SOURCE ÉVANGÉLIQUE

On peut se demander pourquoi l'Église catholique intervient dans le débat public alors qu'elle pourrait se réfugier dans ses sacristies. Est-elle avant tout préoccupée de ses privilèges et ses propres intérêts ou veut-elle participer à la construction d'une société plus juste et plus respectueuse de l'humain ? Le concile Vatican II l'a réaffirmé au début du texte de Gaudium et Spes : « *Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur.* »

Thierry TILQUIN